
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 10	L'assemblée régulièrement convoquée le 13 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Elisabeth REGARD, maire
<u>Présents</u> : 9	<u>Présents</u> : Elisabeth REGARD, Audrey BRUANT, Lydie CATHRIN, Jean BENUREAU, Géraldine BIRLOUEZ, Hugues DAZARD, Elise HERRANZ, Véronique HAGEN, Sophie PERHIRIN
<u>Votants</u> : 10	<u>Représenté</u> : Frédéric RAFFAELE par Elise HERRANZ
	<u>Secrétaire de séance</u> : Géraldine BIRLOUEZ

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,
Encaissement d'un chèque d'EDF,
Médecine préventive : adhésion pour 2025-2028,
Parcelle B169,
Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu de la réunion du 12/07/2024.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE EDF - DE 15 2024

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu un chèque d'EDF d'un montant de 2468,10 euros au titre de plusieurs avoirs sur l'exercice 2023 émis en annulation de factures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent madame le maire à procéder à l'encaissement de ce chèque d'un montant de 2468,10 euros.

MEDECINE PREVENTIVE : adhésion pour 2025-2028 - DE 16 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 812-3 à 5 du Code de la Fonction Publique les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive et que cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Madame Le Maire propose à l'assemblée, d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

PARCELLE B169

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec la réglementation de l'urbanisme concernant l'assainissement individuel de la microstation des « Maisons

Marie », qui se trouve implantée sur la parcelle B 169, qui est inscrite dans l'acte de propriété de monsieur Louis COLLARD, demeurant au 6 Route de Château-Thierry, et non comme elle devait être initialement posée, sur la partie attenante aux « Maisons Marie » et, de ce fait, propriété de la commune.

Monsieur Louis COLLARD a acheté la propriété qui appartenait à monsieur et madame NESIC.
Monsieur et madame NESIC ont acheté la maison d'habitation sise au 6. Route de Château-Thierry ainsi que la parcelle B 169 à monsieur Michel ROGUE.

Monsieur DAZARD demande un complément d'information afin de connaître depuis quelle année, monsieur Michel ROGUE est propriétaire en titre de la parcelle B 169.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la maire informe le conseil municipal que dans un proche avenir l'arbre, implanté derrière le Monument aux Morts, sera abattu, par mesure de sécurité, vue l'envergure de ce végétal. Un devis sera demandé pour l'abattage, et un autre pour l'élagage.

Madame la maire précise que le crochet qui tenait le cadenas de la porte de la Fontaine a été coupé, mettant en danger le public. C'est une dégradation du bien public.

Madame Cathrin Lydie avertit les membres du conseil que l'opération brioches se déroulera du 14 au 20 octobre 2024.

À la question : où en sont les travaux pour la rénovation du four de la poterie ? Madame la maire précise que faute de budget au printemps, elle avait demandé à l'entreprise de reculer les travaux. En septembre, elle a contacté l'entreprise pour lui demander de fixer une date pour la rénovation avant la fin de l'année. C'est en attente.

Madame la maire informe le conseil que les travaux de reprise des tombes des soldats de 14/18 doivent être réalisés dès que la météo le permettra.

Madame la maire souligne avoir reçu un devis qu'elle a accepté pour la création d'une fresque style Street Art, sous l'abri du bus, au carrefour de la RD 9 et RD 11. Suite au sondage réalisé auprès des enfants qui prennent le bus, le thème des Pokémon a obtenu l'unanimité. Madame la maire précise qu'une participation financière sera accordée par la C4 pour ces travaux.

Madame Perhirin se plaint de la vitesse excessive route de l'Eglise.

La séance du conseil municipal du 20 septembre est close à 17 h 55.

Le maire :
Elisabeth REGARD

La secrétaire de séance,
Géraldine BIRLOUEZ

